



DELIBERATION N° 183/2018/CACL

DE LA SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 21 DECEMBRE 2018 A 09H00
AU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

PORTANT DEFINITION DE LA CONTRIBUTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA CACL AU BUDGET DE L'OFFICE DU TOURISME COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers en exercice : 30
Nombre de Conseillers Présents : 18
Nombre de Procuration : 3
Date de convocation : mercredi 12 décembre 2018

Nombre de suffrages exprimés : 21
Vote :
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 21 décembre, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral, se sont réunis pour la tenue d'une Assemblée Plénière, à la salle de délibération « Danielle BREVET » au siège social de la CACL, sous la présidence de Madame Marie-Laure PHINÉRA-HORTH.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Marie-Laure PHINERA-HORTH, Présidente - Gilles ADELSON, 2^{ème} Vice-Président - Raphaël RABORD, 4^{ème} Vice-Président - Roger ARON, 5^{ème} Vice-Président - Serge BAFU, 6^{ème} Vice-Président - Nestor GOVINDIN, 2^{ème} Membre du Bureau - Rosaline CAMILLE-SIDIBE, Conseillère communautaire - Georgina CHIN-TEN-FUNG, Conseillère communautaire - Corine DIMANCHE, Conseillère communautaire - Farah KHAN, Conseillère communautaire - Roland LEANDRE, Conseiller communautaire - Thierry LEMKI, Conseiller communautaire - Chester LEONCE, Conseiller communautaire - Guerline LOUIS, Conseillère communautaire Mylène MAZIA, Conseillère communautaire - Claude MORTIN, Conseiller Communautaire - Jocelyne PRUDENT, Conseillère communautaire - Anne-Michèle ROBINSON, Conseillère communautaire - Serge SEWGOBIND, Conseiller communautaire - Alex WEIMERT, Conseiller communautaire

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Monique AZER, 3^{ème} Membre du Bureau → **Procuration** à Gilles ADELSON - Jean GANTY 1^{er} Membre du bureau → **Procuration** à Raphaël RABORD - Maryse LUPON, Conseillère communautaire - Jean-Yves THIVER, Conseiller communautaire - Gabriel SERVILLE, Conseiller communautaire → **Procuration** à Roger ARON

ÉTAIENT ABSENTS : Patrick LECANTE, 1^{er} Vice-Président - Marie-Reine GIRAULT, Conseillère communautaire - Claude PLENET, Conseiller communautaire - David RICHE 3^{ème} Vice-Président - Jean-Pierre Théodore ROUMILLAC, Conseiller communautaire

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Chester LEONCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.698/2D/2B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral No.2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération à partir du 1^{er} janvier 2012 modifié ;

Vu la délibération N° 117/2016/CACL du 29 septembre 2016 portant modification des statuts de la CACL ;

Entendu l'avis favorable de la Commission Finances du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu l'avis favorable du Bureau du mardi 18 décembre 2018 ;

Entendu le **Rapport N° 183/2018/CACL** relatif à la définition de la contribution du budget principal de la CACL au budget de l'office du tourisme communautaire

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré :

- **DONNE ACTE** à la Présidente de son **Rapport N° 183/2018/CACL** relatif à la définition de la contribution du budget principal de la CACL au budget de l'Office du Tourisme Communautaire (OTC).
- **APPROUVE** la proposition de reverser à l'Office du Tourisme Communautaire en 2019 la somme de **893 573,05 €** correspondant au montant des charges brutes transférées, selon le détail suivant :

	Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry-Tonnégrande	Rémire-Montjoly	Roura	Total
Charges hors personnel	144 957,00	-	44 359,00	13 794,00	28 823,00	11 518,00	243 451,00
Personnel	242 504,02		105 390,00	31 200,00	85 567,00	68 908,02	533 569,04
Charges de structure (15%)	58 119,15	-	22 462,35	6 749,10	17 158,50	12 063,90	116 553,01
Total charges	445 580,17	-	172 211,35	51 743,10	131 548,50	92 489,92	893 573,05
Produits	70 428,00						70 428,00
Charges nettes	375 152,17	-	172 211,35	51 743,10	131 548,50	92 489,92	823 145,05

- **APPROUVE**, s'agissant de la taxe de séjour, la proposition de reverser à l'Office du Tourisme Communautaire en 2019 la **différence (si elle est positive) entre le montant titré sur le compte 7362 (taxe de séjour) du budget principal de la CACL en 2018 et les produits définis dans le rapport de la CLECT (soit 70 428,00 €)**.
- Rappelant que le Conseil communautaire doit examiner la demande de révision libre des AC (Attributions de compensations) sur la base des demandes de plusieurs communes s'agissant des charges affectées à la compétence promotion du tourisme.

Accusé de réception en préfecture
973-249730045-20181231-183-2018-CACL-
DE
Date de télétransmission : 07/01/2019
Date de réception préfecture : 07/01/2019

- **INDIQUE** que la proposition de reversement à l'OTC sera à considérer sous réserves des ajustements de charge qui seront délibérés, notamment pour les communes de Matoury et de Cayenne.
- **DIT** en synthèse et sous la réserve ci-avant que le montant de la contribution de la CACL pour 2019 sera donc la somme de :
 - Charges brutes transférées (893 573,05 €)
 - La taxe de séjour titrée en 2018 (si les titres émis au compte 7362 en 2018 – 70 428,00 € > 0)
- **AUTORISE** la Présidente à exécuter la présente Délibération et à signer tous les documents administratifs et comptables afférents à cette affaire.

Fait et délibéré à Matoury, en séance publique,
Le vendredi 21 décembre 2018



POUR EXTRAIT ET CERTIFIE CONFORME

LE PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Marie-Laure PHINERA-HORTH